

Zoom sur : les mesures environnementales

Les **mesures environnementales dites Eviter-Réduire-Compenser (ERC)** sont mises en place dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale dont les projets éoliens font état. De la conception du projet à sa réalisation, l'objectif est d'avoir **le moins d'impact possible** sur l'environnement paysager, écologique et humain. Ainsi, la priorité est **d'éviter les impacts qui ont été identifiés par les études**. Si ce n'est pas possible, il faut alors les **réduire au maximum**. Enfin, s'ils existent, les impacts résiduels doivent être **compensés**. Les mesures à mettre en place seront définies par les bureaux d'études et le porteur de projet avec l'appui des acteurs locaux (élu, associations naturalistes, administrations...)

Le financement de ces mesures environnementales, ainsi que de toutes les études nécessaires à la réalisation du projet seront prises en charge par la société ENERTRAG.

Exemple de mesures ERC à ENERTRAG :

Les mesures ERC sur un projet éolien peuvent être nombreuses. Certaines mesures ERC sont systématiques (gestion durable du chantier, bridage des éoliennes en cas de présence de chauve-souris...), d'autres sont spécifiques à chaque projet selon ses sensibilités propres :

- **Partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie** pour l'acquisition et la restauration de 5 hectares de prairies humides pour la protection du Râle des Genêts – Parc éolien d'Anguilcourt (02)
- **Création d'un parcours pédagogique** (ci-contre) animé par le CPIE Val d'Authie reliant plusieurs parcs éoliens permettant de découvrir les mesures environnementales prises pour la protection des busards – Parcs éoliens du Ternois (62)



ENERTRAG

Cap Cergy – 4-6 rue des Chauffours - 95015 Cergy Pontoise

Tél : 01 30 30 60 09 – chateaugarnier@enertrag.com

<https://parcs-eoliens-enertrag.fr/>

Chef de projet : Perrine Lecoq

Meilleurs Vœux 2020

Toute l'équipe vous remercie de la confiance que vous nous avez témoignée cette année. Nous vous souhaitons une excellente nouvelle année.

Que 2020 soit une année riche en succès et collaborations.

L'équipe Enertrag.



Photo d'équipe lors de l'inauguration du parc éolien de Lacaune (81) le 04 octobre 2019

L'étude acoustique

Après le lancement des études écologiques en mars dernier, la campagne d'étude acoustique a débuté au mois de décembre. A l'écoute de la population, c'est une étude à laquelle nous apportons beaucoup d'importance. Cette étude sera donc plus poussée que d'ordinaire.

Le bureau d'étude Sixense sera chargé de mesurer le niveau sonore au niveau des habitations riveraines les plus proches des futures éoliennes. Pour cela, un sonomètre mesurant le bruit ambiant en fonction du niveau de vent a été placé dans une dizaine de jardins.

Ces mesures permettront au bureau d'étude d'effectuer une simulation du bruit des nouvelles éoliennes par dessus le bruit ambiant. Cette simulation permet de savoir si le projet éolien entre dans la réglementation en terme de bruit, si cela n'est pas le cas, les éoliennes pourront être bridées.

Une simulation possède des possibilités de biais. Il est donc important et nécessaire de compléter cette étude par une réception acoustique lorsque le parc éolien sera en place afin d'être sûr d'être toujours conforme à la réglementation et d'ajuster les bridages si nécessaire.

